



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

SERVICE DES FORMATIONS
POSTOBLIGATOIRES ET DE L'ORIENTATION
OFFICE DES APPRENTISSAGES

CONVOCATION – Session 2026

EXAMENS DE FIN D'APPRENTISSAGE

CONDUCTEUR-RICE DE VÉHICULES LOURDS CFC CONDUCTEUR-RICE DE VÉHICULE LÉGERS AFP

Chef-expert :

Monsieur FROIDEVAUX Alain

Ch. de l'Orée 29, 2208 Les Hauts-Geneveys

Tél. 079 796 76 83

Courriel: alain.froidevaux@ne.ch

TELEPHONES PORTABLES

Afin de pallier aux nombreux problèmes rencontrés suite à l'utilisation de téléphones portables (natels) ou tout autre moyen de communication à ondes courtes, nous vous informons que ces types d'appareils sont strictement interdits durant le déroulement des examens. **(Examen transport par route excepté)**

RAPPEL IMPORTANT

Selon l'**art. 15 al. 2** de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale du conducteur de véhicules lourds CFC, du 23 août 2012 :

1 Est admise aux procédures de qualification ..., 2 La personne en formation doit avoir réussi avant le 15 avril de l'année de la procédure de qualification les examens suivants: **a.** l'examen de conduite de la catégorie CE; **b.** l'examen de cariste pour élévateur; **c.** les examens concernant le transport de marchandises dangereuses selon les dispositions suivantes:

1. l'ordonnance du 29 novembre 2002 relative au transport des marchandises dangereuses par route (SDR)8, **2.** l'accord européen du 30 septembre 1957 relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)9.

POUR L'EXAMEN DE TRANSPORT, L'ENTREPRISE MET À DISPOSITION UN VÉHICULE AYANT LES CARACTÉRISTIQUES MENTIONNÉES CI-DESSOUS :

Un véhicule articulé ou un ensemble de véhicules composé d'un véhicule d'examen de la catégorie C et d'une remorque d'une longueur d'au MOINS 7,50 m. Aussi bien le véhicule articulé que le train routier doivent avoir un poids total autorisé d'au moins 21 t., une longueur d'au moins 14 m. et une largeur d'au moins 2,30 m. et atteindre une vitesse d'au moins 80 km/h.. (selon OAC, annexe 12, chiffre 5)

En résumé, le véhicule d'examen est soit un train routier (camion + remorque), soit un véhicule articulé (tracteur + semi-remorque), les superstructures de type "citerne" sont également acceptées.

Le poids effectif de l'ensemble devra atteindre au minimum 70% du poids total de l'ensemble, selon les permis de circulation.

TENUE :

Pour les épreuves de "travaux sur le véhicule" et de "transport", le ou la candidat-e devra porter une tenue de travail adéquate et être équipé de lunettes, de gants et de souliers de sécurité.

CULTURE GENERALE

Veillez-vous référer à la convocation spéciale pour l'examen de culture générale du 29 mai 2026

<p>11 mai 2026 à 14h30</p> <p>Halle des machinistes</p> <p>CPNE-BC Les Longues-Raies 11 2013 Colombier</p>	<p>PRÉPARATION DES PLACES DE TRAVAIL ET DES VÉHICULES</p>	<p>Uniquement expert-e-s :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rosselet François • Froidevaux Alain
--	--	---

La liste des expert-e-s peut être soumise à des modifications.

<p>12 mai 2026</p> <p>Halle des machinistes</p> <p>CPNE-BC Les Longues-Raies 11 2013 Colombier</p>	<p>TRAVAUX SUR LE VÉHICULE</p> <p>Selon le programme qui sera distribué aux candidat-e-s le jour même à 07h20, respectivement à 09h50, 13h05 et 15h20.</p> <p>Moyen auxiliaire autorisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Classeur personnel des cours interentreprises 	<p>Expert-e-s à 07h00 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bernasconi Ch. • Jenny L. • Martin J.-F. • Morel J. • Probst D. • Rosselet F. • Rothenbühler J. • Scheidegger G. • Froidevaux A.
--	--	---

Horaire	Candidat-e-s :
de 07h00 à 07h30	Uniquement expert-e-s
de 07h30 à 09h30	NE.23.0465
	NE.23.1383
	NE.23.2152
	NE.23.0158
de 10h00 à 12h00	JU.23.2371
	NE.25.2283
	NE.22.1430
	BE.23.0248
de 13h15 à 15h15	NE.24.0074
	NE.23.0634
	NE.23.0819
de 15h30 à 17h30	NE.23.0462
	NE.23.1413

<p>19 mai 2026</p> <p>Accueil des candidat-e-s dans le hall bibliothèque</p> <p>CPNE-BC Les Longues-Raies 11 2013 Colombier</p>	<p style="text-align: center;">CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES ORALES</p> <p>Selon le programme qui sera distribué aux candidat-e-s le jour même à 07h20, respectivement à 09h50, 13h05 et 15h20.</p>	<p>Expert-e-s à 07h00</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bernasconi Ch. • Debély Y. • Delley M. • Glauser P.-A. • Jenny L. • Maître P.-A. • Mojon C. • Probst D. • Rothenbühler J. • Froidevaux A.
Horaire	Candidat-e-s :	

de 07h00 à 07h30	Uniquement expert-e-s		
de 07h30 à 09h30	NE.23.0465		
	NE.23.1383		
	NE.23.2152		
	NE.23.0158		
de 10h00 à 12h00	JU.23.2371		
	NE.25.2283		
	NE.22.1430		
	BE.23.0248		
de 13h15 à 15h15	NE.24.0074		
	NE.23.0634		
	NE.23.0819		
de 15h30 à 17h30	NE.23.0462		
	NE.23.1413		

<p>08 juin 2026</p> <p>Selon l'itinéraire défini par la commission d'examens et communiqué le matin même aux candidat-e-s.</p>	<p style="text-align: center;">TRANSPORT</p> <p>Moyens auxiliaires autorisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cartes routières • Navigateur GPS ou équivalent (smartphone) 	<p>Expert-e-s :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Debély Y. • Delley M. • Jenny L. • Mojon C. • Pianaro T. • Quidort J.-D. • Rothenbühler J.
<p>à 07h00 dans l'entreprise formatrice de chaque candidat-e avec le véhicule prêt à rouler et conforme aux prescriptions légales.</p> <p>Pour les candidat-e-s bernois-e-s et jurassiens-ne-nes, l'examen de transport se déroulera selon le programme établi et transmis par l'expert.</p>		
Candidat-e-s	Entreprises	N° tél. entreprises
NE.23.0465	René Wüthrich SA	032 751 22 13
NE.23.1383	Von Arx S.A. Peseux	032 732 25 25
NE.23.2152	Meisterhans Transports Sàrl	032 842 20 17
NE.23.0158	Sunier Transports SA	032 731 84 27
JU.23.2371	Gobat Transport SA	032 422 17 70
NE.25.2283	Von Arx S.A. Peseux	032 732 25 25
NE.24.0074	Article 32 OFPr	079 296 07 02

<p>09 juin 2026</p> <p>Selon l'itinéraire défini par la commission d'examens et communiqué le matin même aux candidat-e-s.</p>	<p style="text-align: center;">TRANSPORT</p> <p>Moyens auxiliaires autorisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cartes routières • Navigateur GPS ou équivalent (smartphone) 	<p>Expert-e-s :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Boschud D. • Debély Y. • Delley M. • Jenny L. • Pianaro T. • Rothenbühler J.
<p>à 07h00 dans l'entreprise formatrice de chaque candidat-e avec le véhicule prêt à rouler et conforme aux prescriptions légales.</p> <p>Pour les candidat-e-s bernois-e-s et jurassiens-ne-nes, l'examen de transport se déroulera selon le programme établi et transmis par l'expert.</p>		
Candidat-e-s	Entreprises	N° tél. entreprises
NE.22.1430	Sunier Transports SA	032 731 84 27
BE.23.0248	SABAG Biel/Bienne AG	032 328 28 28
NE.23.0634	Getaz-Miauton S.A.	032 755 96 96
NE.23.0819	Trans Marin SA	032 753 57 55
NE.23.0462	Von Arx S.A. Peseux	032 732 25 25
NE.23.1413	Ville de Neuchâtel	032 717 86 22

<p>03 juin 2026 de 07h00 à 12h15</p> <p>Candidat-e-s CVLO</p> <p>Accueil des candidat-e-s dans le hall bibliothèque</p> <p>CPNE-BC Les Longues-Raies 11 2013 Colombier</p>	<p>CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES ÉCRITES</p> <p>SP1 Transport 1 SP2 Transport 2 SP3 Technique SP4 Transport et technique</p> <p>Moyens auxiliaires autorisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formulaire technique (Fortec) • Calculatrice avec fonctions de base non programmables (pas de téléphone portable) • Documents SDR - ADR 	<p>Candidat-e-s :</p> <ul style="list-style-type: none"> • NE.23.0465 • NE.23.1383 • NE.23.2152 • NE.23.0158 • JU.23.2371 • NE.25.2283 • NE.22.1430 • BE.23.0248 • NE.24.0074 • NE.23.0634 • NE.23.0819 • NE.23.0462 • NE.23.1413 <p>Expert-e-s à 06h30</p> <ul style="list-style-type: none"> • Scheidegger G. • Froidevaux A.
--	---	--

<p>03 juin 2026 de 14h00 à 16h00</p> <p>Candidat-e-s CVLE</p> <p>Accueil des candidat-e-s dans le hall bibliothèque</p> <p>CPNE-BC Les Longues-Raies 11 2013 Colombier</p>	<p>CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES ÉCRITES</p> <p>Moyens auxiliaires autorisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formulaire technique (Fortec) • Calculatrice avec fonctions de base, non programmables (pas de téléphone portable) • Documents SDR – ADR 	<p>Candidat-e-s :</p> <ul style="list-style-type: none"> • FR.24.1534 • VD.24.0129 • FR.24.1537 • GE.23.2406 <p>Expert-e-s à 13h30 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Scheidegger G. • Froidevaux A.
--	--	--

<p>03 juin 2026 de 13h30 à 17h00</p> <p>Halle pratique</p> <p>CPNE-BC Les Longues-Raies 11 2013 Colombier</p>	<p>CORRECTIONS ET TAXATION DÉFINITIVE DE TOUS LES TRAVAUX D'EXAMENS</p>	<p>Uniquement expert-e-s:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rothenbühler J. • Scheidegger G. • Froidevaux A.
--	--	---

COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Les résultats des candidat-e-s seront transmis dans les services ou offices de formation professionnelle du canton d'apprentissage. Les candidat-e-s sont donc prié-e-s de prendre contact directement avec le service ou l'office concerné pour obtenir leurs résultats.

Les candidat-e-s en situation d'échec seront reçu-e-s par les membres de la commission chargée de la préparation et de la surveillance des procédures de qualification pour examiner ses travaux et recevoir une explication sur les raisons de leur échec le

24 juin 2026 de 18h00 à 20h00.

Les candidat-e-s en situation d'échec pourront prendre rendez-vous par courriel jusqu'au 19 juin 2026 auprès du chef-expert, Monsieur FROIDEVAUX Alain (alain.froidevaux@ne.ch).

Pour les candidat-e-s neuchâtelois-e-s, la décision d'échec sera notifiée par lettre recommandée.

Pour les candidats des autres cantons, les échecs seront notifiés par les offices de formation compétents.

La liste des candidat-e-s neuchâtelois-e-s ayant réussi leurs examens peut être consultée sur le site www.ne.ch/examens

CÉRÉMONIE DE REMISE DE TITRES

Pour les candidat-e-s neuchâtelois-e-s, nous vous remercions de vous référer au guide pour les procédures de qualifications dans le canton de Neuchâtel qui se trouve en annexe.

Pour les autres candidat-e-s, veuillez-vous renseigner auprès du service de la formation professionnelle de votre canton.

Office des apprentissages
Pôle Technique – Bâtiment - Alimentation

Annexe

- liste des candidat-e-s
- guide pour les procédures de qualification dans le canton de Neuchâtel

Distribution

- aux candidat-e-s
- aux expert-e-s; aux membres de la CEFA
- au CPNE-BC
- aux SFP : BE - FR - GE - JU - VD